

## Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire–Mardi 4 octobre 2022

### Étaient présents :

#### Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement  
Jérôme LETROU, adjoint, secrétaire général  
Lionel GASCI, proviseur adjoint  
Hervé JARDONNET, directeur de l'école Auguste Renoir  
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

#### Les représentants des personnels

Gaëlle AZNHAOURI, enseignante du primaire, liste d'union 1<sup>er</sup> degré  
Lucie ROULIERE, enseignante du primaire, liste d'union 1<sup>er</sup> degré  
Sébastien MARC, enseignant du secondaire, liste SNES-Marrakech  
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-Marrakech  
Clotilde MATHIERE, enseignante du secondaire, liste SNES-Marrakech  
Muriel LEVY, représentante des personnels administratifs et de service, LRPA

#### Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves  
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE  
Juliette RAHMOUNI, APEMA  
- Les représentants des élèves  
Chems ZOUDANI, T.1  
Yakoute ELMERINI, T.5

#### Les autres membres à titre consultatif :

Stéphane BAUMGARTH, Consul général de France à Marrakech  
Samia BEN KHALED, représentante de madame la présidente d'Alumni-LVH

### Étaient absents, excusés :

Bruno ELDIN, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint  
Ghizlane BOULOUART, UCPE  
Najiya EL YAZIDI, UCPE  
Bérange EL ANBASSI, conseillère des français de l'étranger  
Caryl GERVEREAU, conseillère des français de l'étranger  
Max GEORGANDELIS, conseiller des français de l'étranger  
Ines KELLALIB, T.2, vice-présidente adjointe du CVL  
Sylvain TREUIL, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité locale

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h45

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 (pour avis) ;
2. BR2 2022 (budget rectificatif 2) (pour avis) ;
3. BI 2023 (budget initial) (pour avis)

## Compte rendu

Le secrétariat de séance est assuré par Jérôme LETROU, secrétaire général.

### 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 23 juin 2022 (pour avis)

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

### 2. Budget rectificatif 2022 n°2 (pour avis)

Pour mémoire, et avant de passer la parole à monsieur le secrétaire général, le proviseur rappelle que le budget rectificatif 2022 n°2 a pour objet principal la révision du budget prévisionnel afin de le rapprocher (en dépenses et en recettes) de son exécution.

Il précise que cette année a nécessité un effort de trésorerie important en raison des dernières opérations budgétaires liées au projet immobilier, qui ne sont pas encore toutes soldées. Désormais l'évolution des effectifs (+120 élèves à cette rentrée), et un taux de recouvrement qui ne cesse de progresser, doivent permettre la reconstruction et consolidation de la trésorerie et la constitution de réserves en vue de projets futurs. L'inflation importante, ainsi que la hausse des coûts de l'énergie et les incertitudes qu'elles engendrent inquiètent néanmoins et auront avec certitude des effets sur le plan de trésorerie espéré.

Pour information le BR2 a été remonté à l'AEFE le 23 septembre 2022.

Monsieur le Secrétaire général présente le détail des modifications apportées au budget.

Il rappelle tout d'abord le calendrier budgétaire valable pour tout établissement public et indique que le BR2, sert principalement à replier des crédits en dépenses, sauf exception.

Suite à une interrogation du représentant des parents UCPE, le proviseur précise que le BR2 du LVH sera agrégé au BR2 de l'AEFE comme tous les autres budgets rectificatifs des EGD et présenté à l'avis du conseil d'administration de l'AEFE prévu le 22 novembre 2022. Il en sera de même pour le BI 2023. Il précise ensuite que le contexte de ce BR2, déjà explicité par le Proviseur, soulevait principalement les remarques suivantes :

#### **Les dépenses :**

Elles sont principalement ajustées selon 3 aspects :

- la masse salariale avec la prise en compte du point d'indice et la finalisation des dossiers de CNSS
- le fonctionnement pour lequel les dépenses sont largement supérieures au prévisionnel

- les investissements en fonction des prestations 2022, avec la gestion des nombreux avenants et du solde des prestations de rénovation. En ce qui concerne le projet de restructuration, il est rappelé que la phase déjà achevée impacte toujours la trésorerie de l'établissement. Des factures restent en attente de règlement en raison de litiges sur la qualité des prestations. L'établissement va également être confronté à la restitution importante des retenues de garantie qui impactera la trésorerie.  
La question de la phase complémentaire de rénovation et de son financement est un point important à prendre en considération. Pour autant, il ne serait pas judicieux d'attendre avant d'entamer une nouvelle phase de rénovation, indispensable au développement de l'établissement.

### **Les recettes :**

Elles sont ajustées à la marge si une différence réelle est constatée avec les montants en cours. La difficulté de la recette réside dans la projection des sommes que l'on envisage de recouvrer à la date du 31/12 et non des sommes réellement dues.

Le diaporama de présentation sera joint au compte-rendu du présent conseil d'établissement

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

### **3. BI 2023 (pour avis)**

Monsieur le proviseur rappelle que des réunions de concertation et de dialogue de gestion se sont tenues en amont de ce conseil avec les représentants des parents et les représentants des personnels, notamment en ce qui concerne l'évolution des droits de scolarité. Sur ce point, l'engagement d'une hausse aux alentours de 4% annuel sur 3 ans a été tenu. Les comptes rendus de ces rencontres sont annexés au présent compte rendu du conseil d'établissement. Avant le conseil d'administration de l'AEFE qui se tiendra le 22 novembre prochain, quelques modifications pourraient être apportées à ce BI. Dans ce cas, elles vous seraient présentées pour information lors du conseil d'établissement du 15 novembre 2022.

Avant de laisser la parole à monsieur le secrétaire général, il précise que ce budget 2023 doit être l'occasion de reconstituer notre trésorerie. Cependant, de très nombreuses incertitudes liées notamment à l'inflation, à la hausse du coût de l'énergie et à d'éventuelles revalorisations salariales pèsent lourdement sur la mise en œuvre du BI. Afin de réussir cette consolidation de la trésorerie il conviendra d'assurer un suivi rigoureux et de mettre en œuvre une stratégie des dépenses notamment de fonctionnement. L'inflation programmée pour 2023 risque néanmoins de ralentir cette volonté de reconstituer des réserves financières solides. Pour autant, l'établissement doit poursuivre son projet de modernisation et de développement afin, non seulement d'apporter des prestations de qualités aux élèves et leurs familles, mais également de se préserver de la concurrence qui pointe. La difficulté de cette année budgétaire sera donc de parvenir à conjuguer le renforcement de la trésorerie avec la finalisation des dernières opérations de rénovation programmées. Pour information le BI a été remonté à l'AEFE le 30 septembre 2022.

Monsieur le secrétaire général, présente et commente le diaporama joint en annexe.

Le SG commence sa présentation par quelques rappels relatifs à la conception du budget. Il s'agit d'un document prévisionnel obéissant au principe d'annualité propre aux finances publiques. Il est établi selon les règles du décret GBCP basé sur des compteurs de dépenses et recettes et déconnecté de la comptabilité générale. Il est également rappelé que le budget est un acte politique

de l'ordonnateur, destiné à fixer un cap pour l'établissement qui se doit d'être sincère dans sa projection.

Cette année le calendrier de construction du budget a été fortement modifié avec une restitution demandée au 30 septembre.

Cette contrainte calendaire accentue, plus encore, la notion de budget prévisionnel.

La préparation du budget initial 2023 a également été fortement marquée par plusieurs éléments :

- dépenses de personnel à envisager selon les évolutions réglementaires
- des dépenses de fonctionnement à considérer avec la plus grande sincérité tout en ambitionnant leur maîtrise et leur optimisation. L'année 2022 devant servir de curseur dans cette analyse des besoins 2023.
- des dépenses d'investissement devant présager des écritures budgétaires et comptables non abouties en 2022, mais également en projetant la suite du projet de rénovation.
- des recettes en évolution (2250 élèves attendus à la prochaine rentrée scolaire)

La stratégie du budget de l'établissement se doit donc de prendre en compte la réalité budgétaire tout en poursuivant la politique d'attractivité pédagogique.

Pour l'année 2023, la prévision de recettes est en hausse (100 609 600 dirhams). Cette hausse est la résultante conjuguée de l'augmentation des effectifs et des augmentations (4.18%) des frais à compter de septembre (scolarité + droits de première inscription). L'accalmie sanitaire contribue également à cette hausse avec de nouveau la mise en place envisagée de séjours.

Les dépenses sont également en hausse puisque le développement de la structure pédagogique et les évolutions réglementaires ont entraîné une hausse corrélée de la masse salariale (+7 950 000 millions de dirhams).

Les dépenses de fonctionnement imposent prudence et anticipation. Dans ce service, elles se divisent entre les charges fixes (contrats, viabilisation,) et les autres charges (matériel, besoins administratifs, besoins pédagogiques,)

L'inflation actuelle (+6.9%) est à prendre en considération et impactera les dépenses. Pour autant cette année doit être une année qui coïncide avec un retour à un fonctionnement "normal". Ainsi, il est primordial de mettre en place une réelle stratégie d'achat et d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

Cette démarche doit permettre de prendre en charge les dépenses d'une année sur le budget concerné sans impacter le suivant. Il est également essentiel de ne pas avoir recours à d'importantes ouvertures de crédits supplémentaires qui impactent les fonds de roulement et la trésorerie de l'établissement.

En matière d'investissement, l'établissement a placé par sécurité, cette année encore, une prévision de 4 millions de dirhams en CP affectés à l'opération immobilière. Ces crédits doivent permettre de régulariser les dernières opérations liées aux deux premières phases achevées de restructuration. Par ailleurs, l'établissement dégagera 6 millions de dirhams pour poursuivre la rénovation du site. Une enveloppe de 900 000 dirhams est également attribuée à l'équipement informatique.

Les indicateurs financiers prévisionnels mettent en relief la difficulté à reconstituer une trésorerie confortable qui est essentielle pour permettre de poursuivre la modernisation du site tout en offrant une vitrine pédagogique dynamique.

Il est essentiel de prendre en compte la nécessité d'avoir une trésorerie suffisante pour prendre en charge notamment les salaires des personnels estimés à environ 3.7 millions de dirhams par mois.

A ce titre les nouvelles procédures mises en place en matière de recouvrement des frais de scolarité doivent permettre de gommer cette fragilité constatée ces dernières années.

Point sur la caisse de solidarité :

Le solde du compte 4672 (caisse de solidarité) est à ce jour de 58 728 dirhams. 125 000 dirhams ont été budgétés au BI 2023. La projection laisse peu de perspectives d'aide pour les familles, et va nécessiter une communication offensive de la part de l'établissement auprès des familles.

Suite à une remarque de monsieur le Consul général concernant un premier bilan de l'installation de panneaux solaires, le proviseur rappelle la volonté de l'établissement de faire en sorte que le solaire soit la source principale voire exclusive de recours aux besoins énergétiques. Le faible nombre de panneaux installés à ce jour ne permet pas de dresser bilan pertinent. Il rappelle également que l'installation de panneaux supplémentaires et en nombre suffisant impose un investissement important que l'établissement ne peut assumer pour l'instant. Le représentant de l'UCPE informe le conseil d'établissement sur la possibilité d'obtention d'aides de la part des autorités marocaines. Le proviseur s'engage à explorer les différentes possibilités.

Le diaporama de présentation sera joint au compte-rendu du présent conseil d'établissement

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

La séance est levée à 19h

Le Président :



Serge Faure

Le secrétaire de séance :



Jérôme LETROU